

CENTRE SOCIAL PROTESTANT VAUD
La Fraternité
2, pl. M.-L. Arlaud
1003 Lausanne
Tél: 021 213 03 53
Courriel: frat@csp-vd.ch
www.csp.ch



Formation pour les professionnel-le-s sur la Loi Fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) en lien avec la Loi sur l'asile (LAsi) et les Accords sur la libre circulation des personnes (ALCP).

Module B : Mariage, regroupement familial, séparation et permis de séjour

Cette formation s'adresse aux professionnel-le-s qui ont suivi le module A ou qui ont des connaissances de base en droit des étrangers. Le module B aborde les thèmes du mariage, du regroupement familial, de la séparation et de leurs conséquences sur l'octroi ou le renouvellement de l'autorisation de séjour. Nous traiterons également le sujet des violences conjugales dans le cadre du renouvellement d'autorisation de séjour lors des ateliers.

**Jeudi 5 mars 2020
9h-12h et 13h30-16h**

**à la Fraternité du CSP
Place Arlaud 2
1003 Lausanne**

**Prix : Frais d'inscription pour la journée : CHF 200.-- par personne,
support de cours format numérique inclus.**

(sera transmis par mail quelques jours avant le cours et il est indispensable lors de la journée, merci de l'imprimer par vos soins ou de l'avoir avec vous sous forme numérique)

Non inclus dans ce prix : Le support de cours format papier, qui peut être commandé au moment de l'inscription. (CHF 30.-) Il vous sera fourni dans un classeur au début du cours.

Délai d'inscription : 7 février 2020

Programme

- I. Introduction générale**
par Mirian Veloz, travailleuse sociale à la Fraternité
- II. Mariage et permis de séjour (procédure pour les personnes sans statut de séjour)**
par Mirian Veloz, travailleuse sociale à la Fraternité
- III. Regroupement familial selon les accords sur la libre circulation des personnes (ALCP)**
Par Eline Schwitzguébel, juriste au secteur juridique du CSP
- IV. Regroupement familial selon la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI)**
Question particulière des enfants, application des délais du regroupement familial (LEI)
par Alfonso Concha, chargé de projet et travailleur social

Pause repas

- V. Séparation et renouvellement de l'autorisation de séjour, illustration par des exemples issus de la pratique, échanges de pratique discussion.**

Introduction et animation par Chloé Maire et Guadalupe De Iudicibus, travailleuses sociales à la Fraternité du CSP.

Afin de favoriser l'échange et la discussion le point V se déroulera sous la forme d'ateliers. Le même thème sera abordé dans chacun des deux ateliers.